VINÇOTTE

vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

☐ Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☐ Brabant : Tél.: 02 674 57 11
☐ Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☒ Wallonie : Tél.: 081 432 611

Rapport n°: P03754 0180 / Gem

F 067031

Rési. Code: R1

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Membre n°: ..... Demandeur: Nicelec SPRL

Responsable des travaux:	Installation:	Propriétaire/~~gestionnaire~~:
Nom, Prénom: Nicelec SPRL	Nom, Prénom: BruPro SA (apport Rez)	Bru Pro SA
	Adresse: rue desbroussart 80	rue J. Pastur
N° carte d'identité:	CP + Commune: 1050. Bruxelles	Uccles
N° TVA: BE 0893 208 365	Tél: ... /	0477 / 553365

Bases de l'examen: ☒ Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) ○ RGPT ○

☒ Art 270	☒ mise en usage ○ mobile	○ modification ○ temporaire	○ extension	☒ Art 86	○ Art 271bis
○ Art 271	○ périodique	○ contrôle	○	○ Art 87	○ Art 278
○ Art 276	○ renforcement	○ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		○ Art 88	○ Art
				○ Art	○ Art

① Unité d'habitation
② Unité de travail domestique
③ Parties communes
④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur	EAN ○ EAN non communiqué ○ Compt.kWh non placé	
	Compt. kWh n°: 34145644 Index jour: 1022 kWh nuit: 515 kWh	○ Compt. kWh exclusif nuit: n°: Index nuit:
	Protection branchement (A): ○ 20 ○ 25 ○ 32 ☒ 40 ○ 50 ○ 63 ○ 80 ○ 100 ○	
Données installation	Conçue pour U_N: ☒ 230V ○ 3x230V ○ 3N400V ○	Type de prise de terre:
	Courant nominal maximum (A): ○ 20 ○ 25 ○ 32 ☒ 40 ○ 50 ○ 63 ○ 80 ○ 100 ○	○ boucle de terre ☒ barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal: 4 X 10 mm² - Type: XVB	○
Description installation ☒ Voir annexe(s)	☒ Dispositif diff. gén.: 40 A / 300 mA Nombre de tableaux: 1	Nombre de circuits terminaux: 29

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

☒ Contacts Dir. ☒ Contacts Indir. ☒ Montage ○ Appareils ☒ Matériel ☒ I>/section ☒ Schémas ☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre: 17 Ω ☒ Isolement général: >10 MΩ ☒ Continuité de terre ☒ Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: ○ était plombé ☒ a été plombé ○ n'a pas été plombé ○ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation ☒ Néant	Néant	Visa GRD:
Infractions Installation existante ○ Néant		Mandataire GRD: Nom:
Remarques ○ Néant		Visa:

Conclusion(s):

☒ La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
~~○ L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.~~

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 21 /09 /2034 (*)
● par le même organisme de contrôle (**)
(*) délai prescrit sous réserve de modification de la réglementation

Pour le Directeur Général: Signature

Agent visiteur:
Nom: Drugmand Agent n°: 3754 Date: 21 / 09 / 2009
Annexe(s): ☒ Schéma(s) de position: 2 ☒ Schéma(s) unifilaire(s): 2 ○ .....

Philippe DRUGMAND
Inspecteur Gaz et Electricité
3754

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'éléments ...
(**) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, ... infractions ... l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques.

15 001 0 1 21